

Procès-Verbal de la séance du mardi 10 décembre 2025 du Conseil Municipal de la Commune de Brassac

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Christine CALVET, Vanessa MALLERET, Catherine MENGOZZI et Elodie ROUANET, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ et Bernard SOULET.

Madame Christine BORDIER a donné procuration à Monsieur Bernard SOULET.

Absent : Madame Delphine BARTHÈS, Messieurs Hugo DIEZ et Michel GATIMEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul CORBIÈRE

Date de la publication : 11 décembre 2025

Ordre du jour :

- ↳ Acquisition d'une partie de terrain dans le cadre de l'opération gendarmerie mobile et garantie de la commune pour un prêt destiné à financer cette opération ;
- ↳ Positionnement de la commune pour une proposition d'achat de parcelles situées Place du Petit Train ;
- ↳ Questions et informations diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 02 décembre 2025.

66/2025 : n° 4664 : Acquisition d'une partie de terrain dans le cadre de l'opération gendarmerie mobile et garantie de la commune pour un prêt destiné à financer cette opération *Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 décembre 2025*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une gendarmerie mobile et ses logements devraient s'installer à Brassac dans les prochains mois.

Le projet a bien avancé et les terrains destinés à cette opération vont être achetés très prochainement par 3F Immobilier, bailleur en charge de la réalisation de ce projet.

La commune doit acquérir une partie de terrain de 838 m² dans la parcelle AB 581, valorisée à 5 €/m² soit 4 190 € à la charge de la commune de Brassac.

Les frais de cette transaction seront à la charge de la commune de Brassac et elle sera réalisée par acte administratif.

La commune de Brassac accordera sa garantie à hauteur de 100 pour le remboursement de l'emprunt que souscrira 3F Immobilier afin de financer son projet de gendarmerie. Le montant et les conditions financières de cet emprunt seront définis lors de la phase consultation travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de 838 m² dans la parcelle AB 581 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la garantie d'emprunt octroyée par le Conseil Municipal à 3F Immobilier pour la gendarmerie mobile.

67/2025 : n° 4665 : Positionnement de la commune pour une proposition d'achat de parcelles situées Place du Petit Train *Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 décembre 2025*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a l'opportunité de se porter acquéreur de parcelles situées 6 et 10 Place du Petit Train.

La parcelle AB 514 d'une superficie de 5 815 m² dont 169 m² bâtis, située 10 place du Petit Train, appartenait en indivision à Monsieur AZÉMA F. et Madame LACROUX L.

Les parcelles AB 512 et AB 515 d'une superficie de 1 967 m² dont 257 m² bâtis, situées 6 place du Petit Train appartenaient à Monsieur AZÉMA F.

.../...

Ces parcelles sont mises en vente par l'intermédiaire du cabinet SCP VITANI BRU, mandataires judiciaires.

Ces parcelles permettraient à la commune de pouvoir aménager les abords de la salle multisports.

Dans cette optique, la collectivité souhaite faire une offre de 90 000,00 € pour la parcelle AB 514 et une offre de 20 000,00 € pour les parcelles AB 512 et AB 515 et les présenter au cabinet SCP VITANI BRU, mandataires judiciaires, afin qu'ils puissent étudier la proposition.

Cette proposition restera valable jusqu'à fin février 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les propositions de 90 000,00 € et 20 000,00 € pour l'acquisition des parcelles susnommées ;
- Précise que les frais correspondants à cette dépense seront prévus et supportés par le Budget Primitif de 2026 et seront à la charge de la commune ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et faire toutes les diligences pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9^h45.

Au cours de la séance du 10 décembre 2025, le Conseil Municipal a adopté 2 délibérations numérotées de 66 à 67.

Le Maire,
Jean-Claude GUIRAUD

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CORBIÈRE

